



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Domaine national du château de Malmaison (Hauts-de-Seine)

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (2^e section) du 12 septembre 2019 :

AVIS SUR LE LIEN EXCEPTIONNEL AVEC L'HISTOIRE DE LA NATION :

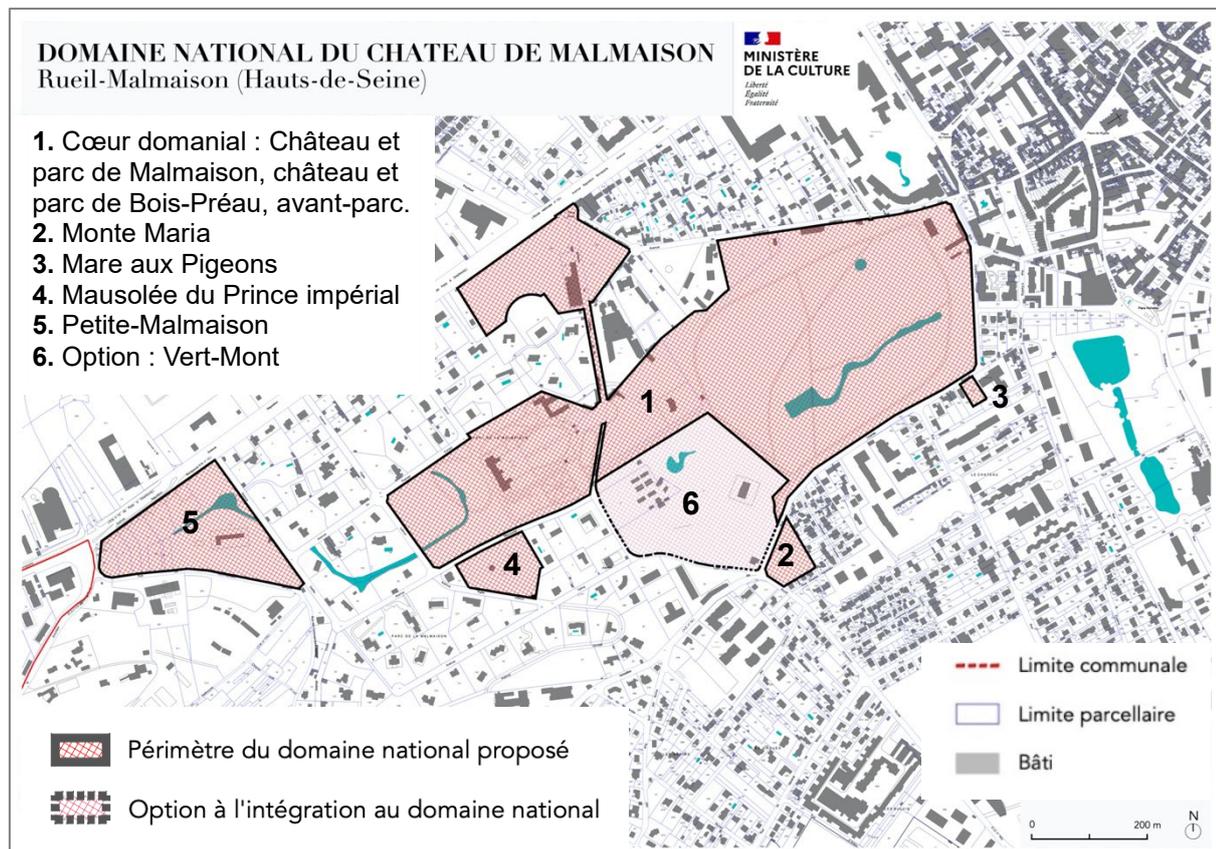
« La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture se prononce à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du lien exceptionnel que présentent le château et le domaine de la Malmaison à Rueil-Malmaison avec l'histoire de la Nation, en vue de leur inscription sur la liste des domaines nationaux. »

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (2^e section) du 20 janvier 2022 :

AVIS SUR LE PROJET DE DELIMITATION DU FUTUR DOMAINE NATIONAL DU CHÂTEAU DE MALMAISON :

« La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture se prononce à l'unanimité en faveur du périmètre proposé pour la délimitation du domaine national du château de Malmaison (Hauts-de-Seine), y compris le domaine de Vert-Mont proposé en option, tel que figurant sur le plan ci-annexé.

La Commission nationale émet le vœu qu'une étude soit engagée en vue de la protection au titre des monuments historiques des éléments du domaine historique de Joséphine situés dans le bois de Saint-Cucufa, ainsi que de la rivière anglaise et ses fabriques actuellement en mains privées. »



Plan de la délimitation proposée par le ministère de la Culture pour le futur domaine national du château de Malmaison :

